

ORSEC Hébergement départemental



Vu et approuvé
Le Préfet de Maine-et-Loire

SIGNE
Marc CABANE

I – BUT DU PLAN

Le Dispositif ORSEC Hébergement a pour objectif de fournir tous renseignements utiles à une mise en place rapide d'un accueil et d'une aide aux personnes déplacées, sinistrées, désorientées.

Ce Plan est à la disposition des maires du département de Maine-et-Loire qui ont, à l'échelon communal, la responsabilité d'activer des centres d'accueil municipaux et d'en assurer la logistique au titre de leurs pouvoirs de police.

II - NATURE DU RISQUE

Le risque porte essentiellement sur les évènements générant un besoin, instantané ou à moyen termes, de mise en sécurité d'un grand nombre de personnes.

Ces évènements peuvent être : intempéries, accident, inondations, coupure d'électricité généralisée, blocage sur autoroutes, ...

III - IDEE DE MANOEUVRE

Afin de mettre en sécurité les populations, **je veux** disposer dans les meilleurs délais de centres d'accueil municipaux;

A cet effet, j'ai identifié, en annexe, des sites permettant :

- de prendre en charge les sinistrés en organisant leur hébergement sur place avant d'être relogés ou d'être dirigés dans des structures adaptées ou d'être pris en charge par des personnes de leur famille
- d'apporter assistance aux personnes : fourniture de repas, possibilité de contacter un membre de leur famille, dispense de soins médicaux légers, aide psychologique, accompagnement, ...

les services municipaux s'organiseront pour :

- prendre en compte les situations sociales et orienter les cas difficiles vers une assistante
- aider les personnes sinistrées à bénéficier de leurs droits aux diverses prestations

Ces sites bénéficient d'une sécurisation en approvisionnement électrique. Leur identification dans le présent plan n'exclut pas l'utilisation d'autres structures en tant que de besoin.

IV - ROLE DES SERVICES:

41 - rôle des services :

MAIRE, Préfecture, SDIS, Forces de l'ordre, DDEA, Conseil général, Trésorerie générale, Chambre professionnelle de l'industrie hôtelière

MAIRE du lieu du Centre d'Accueil Municipal

- Recenser et prendre en charge les personnes déplacées ou en transit;
- Assurer leur hébergement et leur nourriture;
- Transmettre le bilan périodique de son action au préfet.

PREFECTURE

- Répartir et orienter les personnes déplacées vers le centre d'accueil municipal le plus adapté par tous moyens de transport;
- Répondre aux besoins exprimés par les responsables des centres d'accueil;

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- en mesure d'intervenir pour porter secours aux personnes hébergées dans les centres d'accueil municipaux

FORCES DE L'ORDRE

- Aider les maires pour orienter les déplacés vers les centres d'accueil municipaux ;
- être en mesure d'intervenir dans les centres d'accueil municipaux ;
- assurer la surveillance des biens laissés en vacance.

DDEA

- Mobilise, sur réquisition du Préfet et en liaison avec les maires, les matériels de transport et éventuellement de Travaux Publics nécessaires :
 - 1/ au transport des produits et denrées nécessaires;
 - 2/ au transport des personnes;
 - 3/ aux opérations de relogement des personnes;
 - 4/ détermine éventuellement les restrictions de circulation en liaison avec les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie

CONSEIL GENERAL

en appui des centres d'accueil municipaux pour :

- évaluer globalement les situations;
- orienter les personnes déplacées vers les partenaires sociaux compétents;
- mobiliser les dispositifs spécifiques liés aux problématiques rencontrées ;

TRESORERIE GENERALE

- assure dans le(s) poste(s) comptable(s) le(s) plus proche(s), le cas échéant à la trésorerie générale, ou à défaut au sein de locaux sécurisés (disposant d'un lieu de stockage des fonds), le paiement direct de secours d'extrême urgence en numéraire.
- recueille les fonds en provenance de tiers (subventions, contributions, dons et quêtes...) pour alimenter ou compléter un fonds de concours versé par l'ETAT.
- effectue à titre dérogatoire (en l'absence de pièces justificatives (délibérations)) et sous réserve de régularisation rapide, le paiement de dépenses de secours directs en faveur des particuliers octroyés par les collectivités.
-

CHAMBRE PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE HOTELIERE

- Etablit la liste des hôtels susceptibles d'accueillir des personnes déplacées avec, pour chacun d'entre eux, les capacités et conditions d'accueil;
- Etablit la liste des établissements de restauration pouvant approvisionner les personnes et les centres d'accueil;
- Tient ces états régulièrement à jour; (révision tous les 3ans lors de l'actualisation de l'observatoire départemental du tourisme)
- Transmet ces informations, à la demande, au service de la préfecture

42 – la communication et l'information du public :
conduite par la préfecture en liaison avec les services municipaux

43 – l'information des maires:
conduite par la préfecture via les vecteurs téléphone, télécopie et messagerie électronique

DEPARTEMENT de MAINE et LOIRE

Liste des Communes offrant un Lieu d'Hébergement sécurisé en énergie électrique

Arrondissement	Commune	Lieu d'hébergement	Places d'hébergement
ARRDT de SEGRE	POUANCE	Complexes sportifs des salles Léo Lagrange et Claude Robert	423 places
	CANDE	Salle Beaulieu	400 places
	CHAMPIGNE	Salle Polyvalente Gala	125 places
	LE LION D'ANGERS	Salle Polyvalente Emile Joulain	192 places
	Ste GEMMES D'ANDIGNE	Parc des expositions	500places
	COMBREE	Salle des fêtes Jeanne d'Arc – 3, rue Jeanne d'Arc	150 places
ARRDT d'ANGERS	Le LOUROUX BECONNAIS	Salle Omnisports	850 places
	ST BARTHELEMY	Complexe de la Venaiserie	100 places
	BEAUCOUZE	Complexe Jacques Aubineau	800 places
	BRISSAC QUINCE	Salle Omnisports – rue du Marin	
	MONTREUIL JUIGNE	Complexe Pierre de Coubertin	300 places
	Les PONTS DE CE	Athlétis	2250 places
	ANGERS	Cosec Belle Beille, Salle J. Millot , Complexe Mermoz, Salle de Monplaisir, Jean Bouin –Halle tennis, Cosec André Bertin	793, 500, 1100, 700, 1250, 1250 places dans l'ordre
	TIERCE	Salle Balavoine	250 places
	MOZE sur LOUET	Ganaudières	
	ANDARD	Salle Jeanne de Laval	475 places
	BEAUFORT en VALLEE	Salle omnisports Les Esquisseaux	450 places
	CHALONNES sur LOIRE	Salle des Sports Colonna	500 places
	SEICHES sur le LOIR	Reigner	140 places
	DURTAL	Salle des Fêtes – rue de Bellevue	200 places
	ST GEORGES sur LOIRE	Salle Saint Louis, rue neuve belle	120 places assises fixes
THOUARCE	Salle de réunion et foyer des jeunes Saint Louis impasse de l'Evêché	215 places assises fixes + 25 places	

ARRDT de CHOLET	CHEMILLE	Salle polyvalente du grand Avaut	725 places	
	ST PIERRE MONTLIMART	Salle polyvalente	200 places	
	BEAUPREAU	Salle des sports de la Promenade	619 places	
	JALLAIS	Centre culturel sportif	1275 places	
	LA ROMAGNE	Complexe sportif, rue des sports	608 places	
	TILLIERES	Salle des sports rue de la poste	430 places	
	CHOLET PUY ST BONNET	Salle des Fêtes place de la Grange, Parc d'expositions La Meilleraie, Salle polyvalente	350, 500 places dans l'ordre 6450 places	
	LIRE	Complexe du Plessis-Curé	175 places	
	ST MACAIRE EN MAUGES	Salle Polyvalente Thomas Dupouët		
	ST FLORENT LE VIEIL	Salle Polyvalente de la Bergerie	350 places	
	MONTFAUCON MONTIGNE	Salle omnisports	410 places	
	LES CERQUEUX	Salle des fêtes	250 places	
	ARRDT de SAUMUR	VHIERS	Salle Leclerc	240 places
		ALLONNES	Quenard (Salle municipale)	
DOUE LA FONTAINE		Maison des services publics		
NOYANT		Maison des Services Publics	80 places	
BAUGE		Centre René d'Anjou	500 places	
MONTREUIL BELLAY		Centre culturel de la Closerie	450 places	
VERNANTES		Salle des Sports rue de l'Angleterre		
SAUMUR		Gymnase Delessert	600 places	
FONTEVRAUD		Foyer Yves Duteil		
GENNES		Salle des Loisirs	140 places	
LONGUE JUMELLES	Salle Emile Jouin			